

## Compte-rendu de la séance du Conseil communal du 23 février 2015

*Séance ouverte à 19h15 sous la Présidence du Bourgmestre, Emir Kir.*

Présents : Emir Kir, Bourgmestre-Président;

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Echevins;

Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Abdullah Mohammad, Touria Laaraj, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Döne Dayaran, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriella Mara, Conseillers communaux;

Patrick Neve, Secrétaire communal.

Excusés : Dora Ilunga kabulu, Ahmed Medhoune, Zoé Genot, Serob Muradyan, Derya Bulduk, Conseillers communaux.

*En cas de vote, par tirage au sort, Mme Namli sera la première à voter ce soir.*

**M. le Président:** Les points 10 et 11 sont ajoutés en urgence afin de pouvoir payer les opérateurs qui travaillent dans nos écoles.

**M. Mouhssin :** Sur le principe de payer les opérateurs, je suis d'accord. Pourquoi ces points arrivent-ils en urgence ?

**M. le Président:** C'est simplement une question de préparation de dossiers.

**M. Mouhssin :** Si on vote cela dans les mois à venir, qu'est-ce que cela implique ?

**M. le Président:** Il y aura un retard dans les paiements.

**M. Mouhssin :** Nous n'insisterons pas sur ces points-là.

### **1 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 janvier 2015 ; approbation.**

*Approuvé / Aangenomen.*

### **2 Personnel communal non enseignant ; statut pécuniaire au 1<sup>er</sup> janvier 1995 ; indemnité à la vie chère aux membres du personnel domiciliés dans une commune de Bruxelles-Capitale à l'exception du personnel enseignant ; modification.**

*Approuvé / Aangenomen*

### **3 Règlement Général de Police ; sanctions administratives ; protocole d'accord avec le parquet de Bruxelles en matière d'arrêt et de stationnement ; ratification.**

**M. Roekens :** On se réjouit que ce règlement se trouve à l'ordre du jour aujourd'hui. Mais il a subi une très longue gestation. Depuis 2011, les communes peuvent sanctionner les faits de stationnement illicite avec des sanctions administratives. En 2013, une loi a été votée de sorte que le

règlement précédent devient illégal. Il a fallu attendre un an pour obtenir un protocole d'accord avec le parquet. Il a fallu attendre trois ans pour que ce protocole d'accord soit effectif. Sur le terrain, ça a une implication. J'ai demandé des chiffres concernant les sanctions. Il y a eu 4223 amendes pour stationnement, l'année d'après seulement 63. En 2012, ces amendes ont apporté plus de 200.000€ à la commune, en 2013 quasiment rien. L'impunité a eu une incidence. Je sais bien que ce n'est pas la faute de la commune, mais je voulais pointer du doigt ce problème. En 2014, ça va un peu mieux, et j'espère qu'en 2015, les gens qui se garent n'importe comment seront sanctionnés et que vous serez attentif en tant que chef de la police.

**M. le Président :** Vous avez tout dit. Cela a pris énormément de temps. Il y a eu aussi le départ à la pension du Président de la Zone de Police. Un travail important a été fait. Aujourd'hui, on complète la loi : après l'Arrêté Royal, le protocole d'accord.

**M Mouhssin :** Pour clarifier, ce que je ne comprends pas dans les chiffres qui nous ont été donnés, c'est qu'un certain nombre de procès-verbaux ont été transmis et d'autres pas. En 2014, il y a à peu près 2000 procès-verbaux qui ont été suivis de poursuite. Comment ce fait-il qu'il n'y en a que 2000 et comment a-t-on pu le faire si nous n'avions pas ce protocole d'accord avec le Parquet ?

**M le Président :** Le protocole d'accord est le dernier élément d'un processus légal, et le fait qu'il y ait déjà les deux premiers, a permis d'avancer dans la bonne direction. En cas de recours introduit par un tiers, on aurait eu un problème, mais on a continué à travailler.

*Approuvé / Aangenomen*

**4 Service de Rénovation Urbaine ; Contrat de Quartier Durable « Axe Louvain » ; information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi communale.**

*Approuvé / Aangenomen*

**5 Acquisition de matériel informatique ; information.**

*Approuvé / Aangenomen*

**6 Coopération internationale communale entre les communes de Saint-Josse-ten-Noode et Aïn Beni Mathar ; convention spécifique 2015-2016 ; logique d'intervention du partenariat ; conditions générales de participation.**

*Approuvé / Aangenomen*

**7 Enfouissement d'une bulle à verre rue Saint-Josse 63-65 ; approbation d'une convention avec l'Agence Régionale pour la Propreté « Agence Bruxelles-Propreté ».**

**M. le Président :** Cette convention liera l'agence Bruxelles-Propreté et la commune pour l'enterrement d'une bulle à verre rue Saint-Josse 63-65.

**M. Clerckx :** C'est une très bonne initiative, on sait que les bulles à verre attirent beaucoup de dépôts clandestins. Comptez-vous généraliser le phénomène ?

**Mme Warnotte :** Je m'interroge sur l'emplacement exact parce qu'il n'y avait pas de plan joint au dossier. Ici, on parle du 63-65, ce qui les met juste en face du parc Liedekerke. Nous risquons d'avoir des bris de verre à l'entrée du parc pour enfants. Quelles mesures seront prises pour que les petits ne se blessent pas ?

**M. Jabour :** En théorie, nous avons 7 bulles à verre, mais en pratique nous n'en avons plus que 6, il y en a une qui posait problème. Notre rêve, c'est de voir ces bulles enterrées. Pourquoi déjà lancer le projet ? C'est le seul endroit sur Saint-Josse qui ne pose pas vraiment de problème. Il faut se réjouir qu'une bulle enterrée soit déjà sur le territoire. Les autres projets sont aussi lancés. Je vous ferai parvenir les plans par courrier. Les autres posent plus de problèmes par rapport aux habitants. Mme Warnotte, il s'agit de bulles à verre enterrées, les dépôts ne devraient donc pas attirer de dépôt clandestin. Nous avons choisi un endroit qui ne gêne ni les sorties de camion ni le jardin.

**Mme Warnotte :** J'ai lu dans la convention qu'apparemment, les frais de sécurisation et autres, qui ne sont pas vraiment liés à la commune, sont à la charge de la commune.

**M. le Président :** Je voudrais ajouter que les bulles qui ne sont pas enterrées sont les lieux tout trouvés pour les dépôts clandestins. Le bruit créé par ces bulles est insupportable pour les riverains. Les bulles enterrées sont une simple borne qui permet de retirer le container qui est dans le sol. Ça évite le problème visuel et de sonorisation. Malgré ça, il y a toujours des malins qui laissent des déchets clandestins, mais c'est une vigilance quotidienne que nous devons avoir.

*Approuvé / Aangenomen*

#### **8 Salle des sports Nelson Mandela ; acquisition œuvre d'art.**

*Approuvé / Aangenomen*

#### **9 Département Enseignement (N+F) et Culture (N+F) ; rémunération des auteurs et éditeurs pour reprographie ; reconduction de la convention.**

*Approuvé / Aangenomen*

#### **10 Enseignement – Poursuite du projet « A l'École » et signature de la convention 2015. (Complémentaire)**

*Approuvé / Aangenomen*

#### **11 Enseignement – A.T.L. (Accueil Temps Libre) – Tutorat primaire – Convention pour l'année 2015 avec L'ASBL Schola ULB. (Complémentaire)**

*Approuvé / Aangenomen*

#### **12 ABC van de mobiliteit / Grenelle de la mobilité ; interpellatie ingediend door Dhr Frederic Roekens, Gemeenteraadslid.**

**M. Roekens :** In de beleidsnota 2012-2018 werd een ABC van de mobiliteit aangekondigd die alle beleidsmaatregelen van de laatste jaren inzake mobiliteit aan een kritische blik zou onderwerpen. Het college zou inzetten op inspraak van bewoners en van belangrijke actoren (MIVB), de zachte en alternatieve vormen van mobiliteit (autodelen, villo) promoten en ijveren voor het openstellen van

private parkings voor buurtbewoners. Tenslotte zou de gemeente een parkeerplan voorleggen dat kadert in de gewestelijke parkeerordonnantie.

Het college zou waken over coordinatie met het mobiliteitsbeleid van de buurgemeentes. Wat het parkeerbeleid betreft is er momenteel bijvoorbeeld geen overeenstemming met Schaarbeek in de straten rondom de drukke Brabantstraat. In Schaarbeek moet daar door de grote toevloed ook op zondag betaald worden om te parkeren terwijl dit in Sint-Joost niet het geval is zodat buurtbewoners worden weggedrukt door de zondagse klanten van de Brabantsstraat.

Aanvankelijk tegen uiterlijk december 2014, nadien uitgesteld tot september 2015 moeten de gemeenten een eigen gemeentelijk parkeeractieplan opstellen en goedkeuren, ofwel melden aan Parking Brussels dat ze de bevoegdheid delegeren.

Als antwoord op mijn schriftelijke vraag over het parkeerplan en de aangekondigde « grenelle » kreeg ik te horen van het gemeentebestuur dat het college een studieopdracht inzake mobiliteit-en parkeerbeleid had toevertrouwd aan een gespecialiseerd studie bureau.

Vragen :

-Kan u de gemeenteraad informeren over wat de opdracht aan het studie bureau precies inhoudt ? Zal er in de studieopdracht ook aandacht worden besteed aan fietsers en voetgangers ? Wat is het einddoel en de timing van het college ? zal de gemeenteraad zich hierover kunnen uitspreken ?

- Hoe zullen de bevolking en sleutelactoren zoals de MIVB maar ook de fietsersbond ea gehoord worden ?

- Zal er overleg gebeuren met Brussel-stad en Schaarbeek en zal het parkeerbeleid in ondermeer de noordwijk kritisch worden bekenen ? Zal de gemeente onderzoeken of er ook met sms parkeergeld kan worden betaald zoals in andere gemeentes ?

- Hoe vorderen de inspanningen om private parkings open te stellen voor buurtbewoners ? In bepaalde steden en gemeentes zoals Gent wordt er gewerkt met intermediairs die op zoek gaan naar privé-eigenaars die parkeerplaatsen aanbieden. Volgt Sint-Joost dit voorbeeld ?

- Zal de gemeente het aantal zones 30 en verkeersdrempels uitbreiden en zal er strenger worden opgetreden tegen snelheidsovertredingen en wildparkeren ?

**M. le Président :** Dans notre déclaration de politique générale, nous nous étions engagés à consulter les habitants avant d'avancer. Nous avons choisi le bureau d'études Transitec pour nous aider à piloter ce dossier sur le plan technique et administratif. Deux partenaires travaillent avec eux. Il y a l'ICEDD. Son objectif est d'assurer la cohérence entre notre projet et celui de la Région. Un autre bureau spécialisé dans la participation citoyenne, dont je tairai le nom, a été engagé aussi. Les études régionales existent et ont déjà conduit à définir les grands principes fondateurs de la mobilité sur le territoire de Saint-Josse. Nous avons malgré tout nos priorités. Elles sont notamment d'aller vers une mobilité plus durable, cyclistes, villo, covoiturage, mais aussi de trouver de meilleures solutions pour le déplacement des voitures. Il y a aussi le stationnement, j'y reviendrai. La Grenelle de la mobilité suivra les directives de l'ordonnance du 26 septembre 2013 qui institue un cadre en matière de planification de la mobilité, notamment en ce qui concerne l'élaboration de plans régionaux et communaux de la mobilité. Concrètement, on va travailler sur trois phases : la première, c'est le diagnostic, qu'on a appelé le portrait du territoire, identifier les atouts et les faiblesses de Saint-Josse en matière de mobilité. La phase 2, ce sont les actions qui consistent en une série de propositions à valider par le comité d'accompagnement permettant la consultation d'acteurs locaux. La dernière phase, c'est le plan d'action permettant d'échelonner les propositions étudiées en phase 2 en vue de réaliser un plan d'action qui doit être validé par le comité d'accompagnement et puis par toutes les instances que vous connaissez. Le timing que nous nous

sommes fixé est étalé sur un an avec trois phases. Une phase qui consiste en des réunions de concertation du comité d'accompagnement, des séances publiques avec les Conseillers communaux, et des réunions de quartier avec les habitants. Le comité d'accompagnement sera composé de la commune, représenté par l'Echevin de la mobilité, les fonctionnaires des différents services qui seront amenés à travailler sur la question de la mobilité, de la Zone de police 5344, l'Administration régionale, le Ministre Smet, la Stib, De Lijn, le SIAMU, l'IBCR, l'ABCD, l'IBGE, et aussi les deux autres communes, Schaerbeek et Bruxelles. Le coût de l'étude se chiffre à 94.380€, on en avait parlé au moment de la discussion sur le budget. Sur le stationnement, on est les parents pauvres de la région bruxelloise avec 24 à 25 places pour 100 habitants. La deuxième commune, c'est Schaerbeek avec 19,9 places pour 100 habitants. Dans toutes les initiatives que le Collège prendra, nous veillerons que quand il y a suppression, il y ait compensation. Sur quoi a-t-on avancé ? On a une grande tour qui permet d'avoir 30 places de parking pour les habitants du Quartier Nord. Avec une autre société, on a un partenariat qui a démarré pour le parking des Assurances Suisses, rue de la Charité. Une des mesures phares est la taxe de parcage en préparation. Elle devrait stimuler les entreprises à mettre à disposition des places de parking pour la population en heures creuses. En gros, les sociétés seront taxées en fonction des places qu'elles ont en leur possession. 6000 places sont concernées. Le tout sera présenté, je l'espère, lors d'un prochain Collège. Le paiement des frais de stationnement par GSM sera bientôt disponible à Saint-Josse, il s'appelle Yellow Brick. On sera attentif à libérer les zones de livraison avec une redevance de 100€ pour inciter à l'observation des règles et éviter que des camions se mettent en double file pour arriver plus vite. L'aspect sécurité, limitation de la vitesse fait partie intégrante du cahier des charges du bureau d'études. Nous l'avons déjà anticipé, vous avez déjà pu observer le placement de casses-vitesses dans plusieurs voiries de la commune. On en placera encore. Les voitures sont beaucoup trop rapides du côté de la chaussée de Haecht mais c'est une voirie régionale. On en a rajouté un rue Braemt, malgré le refus de la STIB.

**M. Roekens :** En ce qui concerne la taxe de parcage, celle-ci concerne uniquement les parkings de sociétés, mais aussi les parkings privés de la place Rogier qui sont souvent vides. Pour les riverains, les tarifs sont assez prohibitifs. On pourrait envisager un système de tarifs avantageux pendant la nuit.

**M. le Président :** On est occupé à étudier toutes les possibilités et on demande aux opérateurs de tenir compte de la spécificité des habitants de Saint-Josse. On ne peut pas à posteriori intervenir pour le parking Rogier, c'est trop tard.

**M. Mouhssin :** Vous parlez de mise à disposition de places de parking privé, c'est ce qui était prévu dans le COBRAS ?

**M. le Président :** La commune prend une mesure politique dissuasive, incitant les opérateurs privés à ouvrir leurs parkings. On est dans la philosophie qui a été actionnée par un gouvernement que j'ai connu de plus près.

**M. Mouhssin:** J'avais l'impression que ce qui avait été mis dans le cadre du COBRAS était d'imposer aux entreprises qui avaient plus d'un certain nombre de places de parking de les mettre à disposition des citoyens, soit de payer une taxe, soit de les supprimer. Est-ce que votre projet ne vient-il pas en plus du projet du COBRAS ? N'y a-t-il pas deux projets, un communal et un régional ?

**M. le Président :** La Région n'a pas pris d'arrêté à ce stade-ci. Nous ne sommes pas dans la concurrence.

### 13 **Waiting Madou ; interpellatie ingediend door Dhr Frederic Roekens, Gemeenteraadslid.**

**M. Roekens :** Na het stopzetten van het walking madouproject door het college werd in samenspraak met het Brussels Gewest en de toenmalige Minister van Mobiliteit een tijdelijke heraanleg met doorgaand verkeer voorzien. Het was de bedoeling dat het Brussels Gewest een aanvraag tot bouwvergunning zou indienen om de Leuvense steenweg, Scailquinlaan en het Madouplein heraan te leggen. Het busverkeer werd alvast op de Scailquinlaan omgeleid en er werd beloofd om het tankstation dat aldaar vaak voor files en overlast zorgt tegen eind 2014 te sluiten.

De tijdelijke heraanleg ligt er intussen al meer dan dubbel zo lang als de eveneens tijdelijke walking Madou. Het geheel geeft een troosteloze aanblik, is verwarrend voor voetgangers, fietsers en autobestuurders en is bovenal gevaarlijk zoals het tragische dodelijke ongeval van eind januari aantoonde toen een voetganger op het voetpad werd aangereden.

De nieuwe minister van mobiliteit Pascal Smet antwoordde op een schriftelijke parlementaire vraag van zijn voorganger Brigitte Grouwels dat de bouwaanvraag nog steeds in behandeling is bij de bevoegde gewestelijke dienst en dat hij tegelijkertijd onderzoekt hoe het sluijverkeer kan verminderen en het comfort voor fietsers en openbaar vervoer kan verbeterd worden. Hij wenst naar verluidt de plannen aan te passen en met de gemeente te overleggen.

Vragen :

- Is er een meningsverschil tussen gewest en gemeente over de heraanleg ? Is er reeds overleg geweest tussen Pascal Smet en de burgemeester ? Wat is de stand van zaken en de vooropgestelde timing ? Staat het college open voor een herziening van de plannen ?

-Waarom is het tankstation in de Scailquinstraat nog steeds niet gesloten zoals beloofd aan de buurtbewoners ?

-Zal de gemeente samen met het gewest snel maatregelen nemen om het tragische ongeval van januari in de nabije toekomst trachten te vermijden ?

-Heeft de gemeente cijfers over het aantal passanten in de Leuvense steenweg ? Is er een evolutie sinds de stijging van het aantal voorbijgangers tijdens Walking Madou ?

**M. le Président :** Un permis d'urbanisme a été déposé en 2013 par la Région. Dans ce cadre, un rapport d'incidence a été demandé et confié à Bruxelles Environnement. La responsabilité est entièrement du ressort de la Région, aucune responsabilité de la commune. Nous leur avons rappelé ces 18 derniers mois. Quand le gouvernement a changé, le nouveau ministre a pris le temps de découvrir les dossiers. Il a parlé d'un aménagement qui pourrait être amélioré. Nous avons un accord de principe sur l'amélioration nécessaire au niveau du passage de l'avenue des Arts vers l'avenue de l'Astronomie. Nous avons envie d'apporter plus de confort aux piétons, cyclistes et autres usagers. On a un accord sur l'idée que nous devons, au niveau de la petite ceinture, en faire un endroit agréable pour se promener. Nous avons encore une réunion programmée au mois de mars, et nous devons trancher au mois d'avril sur un certain nombre de principes. Le permis sur la chaussée de Louvain n'est pas remis en question. Nous sommes toujours dans l'engagement de renoncer à la station d'essence, mais nous avons voté la prolongation de la convention avec l'opérateur privé pour 6 mois au mois de décembre. Pour juin, on retire tout ça. Les mesures de vitesse et de comptage des piétons font partie du rapport d'incidence. Ce qui a été fait récemment, c'est de demander à la Région de remettre de l'ordre dans ces blocs de béton assez horribles. La commune n'est pas en défaut, c'est la Région qui n'a pas bougé. Elle a quand même répondu par l'intermédiaire de M. Smet pour les blocs et aussi la zone taxi, et un emplacement PMR qui a été reculé. Nous avons déjà un accord avec M. Smet et on espère pouvoir aboutir pour avril.

**M. Roekens :** Une nouvelle demande de permis va-t-elle être introduite ?

**M. le Président :** Dès le moment où l'on va parler du tracé de la petite ceinture – j'ai demandé que l'on ait une réflexion de l'avenue des Arts, en passant devant la place Madou et l'avenue de l'Astronomie jusque-là porte Botanique - , l'idée est de retravailler tous les espaces qui ne servent à rien. On a des problèmes de nuisances sonores catastrophiques. Il y a moyen de faire des interventions urbaines qui fluidifient la mobilité et apportent de la sécurité pour toutes les formes de mobilité et améliorer la qualité de la vie. Ce qui concerne Madou ne remettra pas en question le permis, mais en modifiera peut-être un certain nombre de principes. Ça devra faire l'objet d'une concertation entre les différentes autorités.

**M. Roekens :** Quand pensez-vous aboutir au réaménagement de la chaussée ?

**M. le Président :** On pourrait vous donner un timing, mais c'est la Région, aujourd'hui, qui a la main.

**M. Balsat :** Vous avez parlé des blocs de béton, mais très peu des commerçants du quartier. Même si cela dépend de la Région, de temps à autre on voit des camions venir déplacer, replacer le béton. Les commerçants attendent depuis pratiquement deux ans un projet qui finalement ne vient pas. Il serait peut-être de bon aloi d'envisager avec la Région un marquage au sol ? Il y a aussi un vrai problème de synchronisation dans la signalisation. Des personnes s'endormaient au pied du feu. Essayez de rassurer un peu les commerçants qui en ont marre.

**M. le Président :** Des demandes ont été faites à la Région au niveau de la signalisation. Par exemple du côté de la rue Willems, par rapport à cette absurdité d'avoir un arrêt de bus juste devant le feu rouge, chaque fois que le bus s'arrête, on ne sait plus passer. On a fait la demande depuis longtemps, mais la mécanique au niveau régional est plus lente.

#### **14 Application de l'arrêté du 26 septembre 2013 concernant les charges d'urbanisme ; question orale introduite par M. Mohammad Abdullah, Conseiller communal.**

**M. Mohammad :** Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers Collègues, une des causes majeures de l'exode des classes moyennes constatée à Bruxelles – l'étude de l'IBSA de décembre 2012 l'a clairement démontré – est l'inaccessibilité des logements et plus précisément la difficulté pour la classe moyenne et particulièrement les jeunes d'accéder à la propriété de biens correspondant à leurs besoins.

Il n'est pas normal que certains quartiers, voire certaines communes, dans lesquels les classes moyennes ont grandi, leur soient totalement inaccessibles une fois devenus adultes.

Une partie de la classe moyenne peut sans doute avoir le sentiment légitime d'être marginalisée par rapport aux politiques publiques du logement. Elle n'est en effet pas suffisamment riche pour pouvoir devenir propriétaire d'un habitat adapté à ses besoins, d'autant que les banques exigent aujourd'hui un apport en capital important. Mais elle n'est pas non plus dans une situation d'urgence sociale qui lui permettrait de devenir prioritaire dans l'accès à un logement.

Il est donc important que l'ensemble des pouvoirs publics, quel que soit le niveau de pouvoir, mette son énergie en œuvre pour pallier à cette problématique grandissante.

La Région de Bruxelles-Capitale a adopté un arrêté, le 26 septembre 2013, qui impose des charges d'urbanisme lors de la délivrance de permis de bâtir ou de lotir pour un projet immobilier d'une certaine envergure.

En quoi consistent ces charges d'urbanisme ?

Elles peuvent prendre trois formes :

- soit une obligation de réalisation, de transformation ou de rénovation d'espaces, d'équipements et bâtiments publics, de voiries et d'espaces verts ;
- soit une obligation de réalisation, de transformation ou de rénovation de logements encadrés (achetés ou construits par ou pour un opérateur public ou une AIS) ou conventionnés (qui ne sont attribués qu'à des ménages à revenus limités) ;
- soit une obligation de versement d'une somme d'argent destinée à la réalisation d'actes et travaux par l'autorité délivrante elle-même. Ces charges doivent toujours être réalisées dans le voisinage du projet immobilier.
- Soit encore une combinaison de ces trois formes. L'importance de la charge d'urbanisme dépend du type d'activité qui sera effectué dans le projet immobilier.

Ces charges sont un levier important pour les autorités communales dans le développement d'une politique de logement moyen.

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

- Ces charges sont-elles bien appliquées à tous les permis d'urbanisme qui le permettent (seuil de 1000m<sup>2</sup> pour le logement, de 500m<sup>2</sup> pour les bureaux) ?
- Pouvez-vous nous communiquer le nombre de logements à finalité publique qui ont pu être réalisés dans notre commune grâce à l'application de cet arrêté ?
- Quelle a été et quelle sera la politique de la commune concernant la nature des charges ? Favorise-t-elle la production de logement « en nature » ou la perception d'une somme d'argent afin d'en créer ?
- Pour quel montant total la commune perçoit-elle des charges ? Cette somme est-elle entièrement réaffectée à la construction de logements à finalité publique ?
- Quelle est la politique de la commune concernant la destination des logements créés ? Des logements sociaux ou des logements moyens ? Les deux ? Selon quelle proportion ?
- Une concertation avec les autorités régionales compétentes en matière de logement a-t-elle eu lieu ?

Je vous remercie pour vos réponses

**M. le Président :** Il est important de rappeler que les charges d'urbanisme sont un levier important pour les communes. Depuis la date de l'arrêté, nous n'avons pas eu énormément de permis. Malgré tout, 4 dossiers ont été enregistrés et traités en 2014. Les charges d'urbanisme pour la Commune en 2014, ce n'est pas moins que 1.341.620€. Ces 4 dossiers phares, il s'agit d'abord de nos voisins de la tour Astro. On y a des charges d'urbanisme d'un total de 219.500€. Dans l'autre quartier de Saint-Josse, il y a un autre dossier phare, la Silver Tower. Le permis a été délivré le 11 février 2014 pour un montant de 987.500€. Troisième projet qui nous a rapporté 95.200€, c'est un immeuble de logement rue de la Pacification, 32. C'est un projet d'envergure dont le permis a été délivré le 24 juin 2014. Il y a enfin un hôtel rue Royale, dont le permis a été déposé le 16 septembre 2014, qui nous a rapporté 39.420€. Ces charges doivent faire l'objet d'une convention avec le maître d'ouvrage. Quant à leur usage, elles peuvent faire l'objet de réalisations, transformation de l'espace public, d'équipement des bâtiments publics, de réalisation et transformation de logements encadrés,



et depuis peu, servir au défi démographique, notamment dans des interventions pour les écoles. En ce qui concerne ce que nous avons affecté comme moyens, les charges de la tour Astro, de l'immeuble de logements rue de la Pacification et de l'hôtel rue Royale ont été affectées à la rénovation des écoles communales. Tandis que les charges de la Silver Tower ont servi à l'aménagement de l'esplanade Saint-Lazare et à la construction d'un immeuble de logements. Avec chaque permis délivré, nous nous sommes permis de prendre l'envergure des moyens importants qui ont pu être affectés. Il y a un dossier que je voudrais préciser, c'est le permis du Gesu qui sera bientôt délivré par la Région. Le Collège a proposé trois manières d'affecter les charges d'urbanisme, mais la question n'a pas encore été tranchée. Je n'ai pas le montant des charges ici.

**M. Roekens :** Pour la Silver Tower, on sait que la tour n'est pas encore construite et qu'elle ne sera pas construite tant qu'il n'y aura pas de client. Faut-il attendre que cette tour soit réalisée pour que cette manne arrive dans les caisses communales, ou c'est déjà le cas quand le permis est délivré ?

**M. le Président :** A ma connaissance, c'est contraignant. Nous ne devons pas être tributaires d'un locataire.

**M. Roekens :** Même chose pour le Gesu : les projets peuvent être réalisés avant que l'hôtel soit rénové ?

**M. le Président :** J'espère que tout pourra se faire parallèlement puisqu'il y va de la réhabilitation de ces lieux.

**Mme Warnotte :** Si j'ai bien compris, une entreprise a accepté de signer une convention pour laquelle elle s'engage à payer presque 1.000.000 € même si elle n'exécute pas le permis qu'elle a reçu ?

**M. le Président :** Nous ne sommes pas tributaires du fait qu'un propriétaire de tour ait un locataire. Je n'ai pas toutes les réponses d'ordre juridique.

## **15 Motion demandant au gouvernement fédéral de ne pas procéder à la privation de BELFIUS ; motion introduite par M. Abdullah Mohammad, Conseiller communal.**

**M. Mouhssin :** On ne nous envoie plus les documents. Je suppose que cette motion a été envoyée en temps et en heure, pourquoi cette motion ne se trouve pas sur « back-office secrétariat » ?

**M. Clerckx :** Cette motion me semble être un problème important, mais pas d'urgence, je propose qu'on la reporte pour en discuter.

**M. le Président :** Je propose qu'on établisse une commission pour travailler sur les motions.

**M. Mouhssin :** Lorsque j'envoie une motion ou une question en temps et en heure au Secrétaire communal, je suppose qu'elle sera envoyée aux différents Conseillers communaux ou que je la retrouverai au minimum sur mon banc. Pour l'avenir, si les questions sont envoyées à temps, je propose qu'elles se retrouvent sur le système pour qu'elles soient consultées et analysées. Les documents n'étaient pas dans le dossier.

**Mme Warnotte :** C'est dans le Règlement d'ordre intérieur ?

**M. Jassin :** Dans quel article trouve-t-on le mot « motion » dans le ROI ?

**Mme Warnotte :** La délibération, ça revient au même.

**M. le Président :** Les trois motions seront discutées en commission.

**M. Mouhssin :** Pourquoi cette motion sur Belfius a été déposée ?

**M. le Président :** La majorité a aussi ses idées. Cette motion a été encommissionnée. Pour la motion sur la Palestine, elle a été déposée par la majorité. Prenez la parole pour expliquer la raison de votre motion.

**16 Motion relative au soutien par la commune de Saint-Josse au programme BDS ; motion introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.**

**M. Mouhssin :** Le groupe Ecolo a décidé de déposer une motion relative au BDS, « Boycott, Désinvestissement, Sanction ». L'État d'Israël colonise et empêche l'État palestinien viable d'exister au Moyen-Orient. Au niveau du Collège, nous avons constaté que des initiatives positives étaient prises. Nous apprenons aujourd'hui que le PS-CDH-SPA dépose une motion sur la reconnaissance de l'État de Palestine. C'est un autre sujet, mais c'est la preuve que le Collège souhaite travailler sur la question. Nous soutenons la motion, mais nous voudrions savoir si la majorité souhaite ajouter la notion de BDS.

**M. le Président :** Les travaux concernant les motions seront abordés en commission et on pourra y discuter sur le fond de chaque motion.

**M. Mouhssin :** Nous acceptons de retirer notre motion de l'ordre du jour et nous la redéposerons au mois de mars après les réunions en commission. Si des initiatives pour une réunion dans le cadre d'une commission doivent être prises, je demande que ça soit fait avec diligence, dans le courant du mois de mars.

**17 Motion relative à la reconnaissance de l'État palestinien ; motion introduite par la Commune de Saint-Josse-ten-Noode.**

**Mme Warnotte :** M. Jassin est perplexe par rapport au Règlement d'ordre intérieur. Quand le Collège dépose un ordre du jour, il ne peut pas y revenir sauf pour des questions urgentes. Vous dites que la motion est déposée par la majorité, mais elle doit être déposée par un conseiller dans les cinq jours ouvrables précédents le Conseil. Je voudrais juste que le Règlement d'ordre intérieur soit respecté. La motion n'aurait pas pu être déposée telle qu'elle.

Reporté / Verdaagd.

**18 Frais de représentation ; Menus-enfants sur table basse ?; interpellation introduite par Mme Pauline Warnotte, Conseillère communale.**

**Mme Warnotte :** Outre leur traitement, les membres du Collège de Saint-Josse ainsi que M. le Secrétaire communal sont gratifiés du remboursement de frais appelés "frais de déplacement et de représentation". Bien que pouvant sembler modeste de prime abord, ce montant qui est plafonné à 892,44 euros par trimestre pour M. le Bourgmestre et à 446,22 euros par trimestre pour chacun des Échevins ainsi que pour M. le Secrétaire communal, représente néanmoins un total maximum et cumulé s'élevant à 17 848,80 euros, soit l'équivalent de 1,9 fois le subside annuel aux mouvements de jeunesse.

Les frais de représentation et de déplacement sont censés permettre aux élus de représenter dignement leur fonction à l'extérieur de la Commune. Ils couvrent, la plupart du temps, des frais de bouche et autres courses en taxi. En vue de leur remboursement, des justificatifs doivent être présentés, qui portent la date des frais exposés ainsi que la nature des dépenses et les montants de celles-ci. Certains des membres du Collège s'acquittent fidèlement de cette tâche administrative.

Pour d'autres, en revanche, l'on peut s'interroger non seulement quant à l'adéquation des frais exposés pour la représentation de la commune, mais également quant à la nature des éléments achetés.

Ainsi, parmi les dépenses remboursées à nos édiles, se trouvent :

- une table basse (que j'ai demandé à voir, mais le membre du Collège ayant effectué cette dépense était absent) ;
- un adaptateur de la marque à la pomme ;
- de "petites pièces en or", sans autre précision, achetées dans une bijouterie ;
- des objets aux noms imprononçables achetés dans une grande chaîne de magasin suédois;
- des frais pour des commandes de menus enfant dans des fast-foods, à consommer sur place, mais également effectués dans des drive-in;
- de pseudofactures indiquant, tout simplement, que l'intéressé a dépensé plusieurs centaines d'euros en "petits cadeaux", sans lister ceux-ci alors même que, après vérification, le magasin en question dispose d'une caisse enregistreuse des plus modernes produisant des listes d'achats claires et détaillées ;
- ...

Mes questions sont donc les suivantes :

- quelle est la politique du Collège en matière de frais de représentation? Des directives sont-elles données ou un code de conduite existe-t-il afin que les justificatifs rentrés concernent bien des frais exposés dans un rôle de représentation de la commune? ;
- qui décide d'accepter ou non les factures et autres justificatifs rentrés par les membres du Collège ;
- certains remboursements demandés ont-ils déjà été refusés en raison de la nature des frais exposés ? Si oui, que concernaient-ils ? ;
- le fait que les membres concernés du Collège soient systématiquement présents lorsque le Collège décide du remboursement des frais qu'ils ont exposés ne crée-t-il pas un conflit en ce qu'ils votent eux-mêmes le remboursement de leurs propres frais?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

**M. le Président :** Les frais de déplacement et de représentation sont en œuvre à Saint-Josse depuis 1973-74. Il n'y a pas eu d'indexation des frais depuis 2006-2007. Il s'agit pour un échevin de 148,5€ par mois pour un échevin et 230,8€ par mois pour le Bourgmestre. Il y a une délibération prise lors du Conseil communal du 12 décembre 2012 relative à l'ordonnance sur la transparence des

rémunérations et des avantages des mandataires publics bruxellois, et particulièrement l'article 2b qui se rapporte aux frais de déplacement et de représentation et qui nous renvoie aux forfaits. Pour ce faire, il y a des rentrées. C'est le Secrétaire communal qui vérifie tous les justificatifs. Il doit rentrer trimestriellement auprès du secrétariat les justificatifs originaux. Beaucoup d'indépendants remettent un seul chiffre et font des factures liminaires. Voici la liste non exhaustive de ce qui peut rentrer dans les frais de déplacement et de représentation : restaurant, pralines, fleurs, bijoux, livres, carburant, taxi, cadeaux. Tout ce que vous avez dit peut d'une manière ou d'une autre rentrer dans ça. Plusieurs membres du Collège n'atteignent pas le maximum pour leurs dépenses. Des frais sont parfois refusés, s'ils sont déposés une fois le délai dépassé ou si le montant trimestriel autorisé est dépassé. Sur la question de voter le budget de la rémunération, on est tous présents, tout le monde continue toujours à siéger. Pas un membre du Collège ne sort quand on va traiter son cas, comme dans toutes les instances exécutives du pays.

**Mme Warnotte :** J'espère qu'à l'avenir, il y aura un peu plus d'yeux qui vont se pencher sur ces questions. Le fait que des factures mentionnent en duplicata, le fait que de petits cadeaux ont été achetés, cela ne me satisfait pas. Ce sont des factures récurrentes toujours déposées dans le même magasin, par la même personne, alors que le magasin dispose d'une caisse enregistreuse.

**M. le Président :** Le travail doit être fait par l'administration au niveau du contrôle. On aurait pu décider que le forfait ne doit pas être justifié par des pièces probantes et, que par conséquent, le mandataire en fait ce que bon lui semble. Ici, on est quand même dans quelque chose qui relève de la transparence.

*Fin de la séance à 20h37.*